

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 468

présenté par

M. Julien-Laferrière, Mme Gaillot, M. Orphelin, Mme Batho, Mme Cariou, Mme Bagarry,
Mme Lazaar, Mme Chapelier, M. Nadot, M. Pellois, M. Hammouche, Mme Frédérique Dumas et
Mme Forteza

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter l'alinéa 75 par la phrase suivante :

« La France adopte une approche multisectorielle qui promeut la collaboration et la coordination entre et à travers les secteurs (ministres de la santé, des affaires sociales, de la famille, du genre, de la justice, de l'éducation, etc.) et multipartite (bailleurs, gouvernements, OSC et organisations de jeunes, au niveau local, national et international) au sein du secteur de l'éducation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce projet de loi vise à promouvoir le respect des droits humains et une approche intégrée des ODD. Or, l'approche par les droits est absente de la partie éducation et formation. Il est essentiel de rappeler que l'éducation est un droit humain et un droit de l'enfant, notamment inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention relative aux droits de développement personnel, l'élévation du niveau de formation initiale et continue, l'insertion dans la vie sociale et professionnelle, l'exercice de la citoyenneté. C'est une dimension primordiale, que cette loi doit mettre en avant afin d'insister sur le caractère obligatoire et juridique d'assurer le droit à l'éducation dans le respect de l'égalité des chances ainsi que la responsabilité et le devoir qui incombent aux Etats de le faire respecter, conformément aux normes et standards relatifs aux droits humains. D'autant plus important, qu'aujourd'hui des millions d'enfants, de jeunes et d'adultes se trouvent encore privés de ce droit fondamental. Il est également essentiel de rappeler le rôle de l'éducation comme levier d'atténuation du changement climatique, de consolidation de la paix, d'exercice de la citoyenneté, de défense des droits humains et l'importance d'une collaboration multi secteurs et pluri-acteurs.